



2 août 2005

Information relative aux défibrillateurs implantables avec fonction de thérapie atriale GUIDANT

En accord avec l'AFSSAPS, la société GUIDANT a diffusé, le 29 juillet 2005, une modification des recommandations émises le 4 juillet 2005, concernant le suivi des patients porteurs de défibrillateurs implantables dotés d'une fonction de traitement des arythmies atriales (Ventak Prizm AVT réf. 1900, Vitality AVT réf. A135 et A155, Contak Renewal 3 AVT HE réf. M157 et Contak Renewal 4 AVT HE réf. M179).

Les établissements de santé concernés, en France, ont reçu le courrier, les avertissant des nouvelles dispositions à prendre. Ce courrier est adressé aux médecins assurant le suivi de ces patients ainsi qu'aux directeurs et aux correspondants locaux de matériovigilance.

Les autres autorités compétentes européennes ont été informées par la société GUIDANT.

Le tableau récapitulatif diffusées par la société Guidant, de mai à juillet 2005, à propos de ses défibrillateurs implantables, a été mis à jour.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>